

À retenir!

Les inscriptions doivent avoir lieu 48h avant l'activité.

Le changement de réservation est considéré comme une annulation et ne fera l'objet ni d'un avoir ni d'un remboursement. Si un enfant est déposé à l'accueil de loisirs sans y avoir été inscrit, il ne pourra pas participer aux animations.

Les activités débutent à 9h30 le matin et 14h l'après-midi. La responsabilité de l'accueil de loisirs débute lorsque l'enfant est présenté à l'animateur.

Pour que votre enfant utilise la navette, il doit être inscrit et être présent 5 minutes avant l'horaire de départ. En tant que parents, vous êtes responsables de vos enfants avant la montée (voyage aller) et dès la descente du car (voyage retour).

Quand s'inscrire ?

Pour les enfants résidant sur la Communauté de Communes

Vendredi 4 octobre de 17h30 à 20h30

A l'accueil de loisirs Vacances à la carte, par téléphone : 02 97 48 31 69 ou 02 97 48 56 65.

A partir du lundi 7 octobre de 9h à 12h et de 14h à 17h par téléphone au 02 97 48 31 69 ou au 02 97 48 56 65, à l'accueil de loisirs Vacances à la carte.

Pour les enfants résidant en dehors de la Communauté de Communes

A partir du mercredi 9 octobre, aux mêmes horaires.

À partir du 21 octobre :

inscriptions tous les matins de 9h30 à 12h à l'accueil, par téléphone au 02 97 48 31 69 (réservations possible 48h à l'avance).

Les dossiers sont valables de septembre 2019 à fin août 2020.



